



Compte-rendu

POUR AFFICHAGE

COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL DU 13 juin 2013 CSMV et SEP, section locale 578

Compte-rendu non adopté.
Rédigé par la partie syndicale.

Personnes représentant la commission scolaire

Luisa Barrette, Coordinatrice
Ressources humaines
Marie-France Meunier,
Conseillère en gestion du personnel

Personnes représentant le syndicat

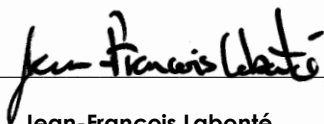
Gisèle Dupuis, présidente au service des
Jean-François Labonté, 1^{er} vice-président
Marie-Claude Éthier, directrice

Date de présentation des sujets	Ordre du jour	État
2013-06-13	1. Lecture et adoption de l'ordre du jour – Adopté avec les ajouts suivants. 13. Autres sujets 13.1. Transfert d'un poste à l'école Antoine Brossard 13.2. Facturation pour les libérations syndicale	
2013-06-13	2. Plan d'effectif – La partie patronale présente le plan d'effectifs en adaptation scolaire.	
	3. Lecture et adoption des derniers comptes-rendus – L'adoption des comptes-rendus du 22 février, du 2 avril et du 15 mai 2013 sont reportée au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-02-22	4. Suivis a) Postes d'éducatrice classe principale – La partie patronale indique qu'il y aura 11 postes d'éducatrices classe principale de créer et qu'ils seront affichés demain. De plus, elle mentionne que le service de garde à l'école de Normandie n'a pas atteint 200 élèves inscrits à temps plein et qu'il n'aura donc pas de poste ouvert. De plus, elle indique qu'il n'y aura pas de poste affiché pour le service de garde de l'école Charles-Lemoine. La partie syndicale demande s'il y aura affichage de poste pour les services de garde qui verront l'inscription de plus 200 élèves après la séance d'affectation du 17 juin. La partie patronale indique que les postes créés après la rentrée des élèves seront comblés temporairement. La partie syndicale explique le fonctionnement du rappel en service de garde utilisé à la commission scolaire Marguerite-Bourgeois. Elle indique que le rappel est en juin et que les horaires et le statut des postes peuvent être modifiés à la hausse jusqu'au 30 septembre. La partie patronale vérifiera le fonctionnement utilisé pour le rappel à cette commission avant de se prononcer.	Prochain CRT
2012-10-04	b) Service de garde à l'école Charles-Lemoine – La partie patronale mentionne que le directeur adjoint et la déléguée syndicale se sont rencontrés pour identifier les problématiques sur le climat de travail dans ce service. Ce dernier a indiqué qu'il n'est pas en mesure de régler les problématiques étant donné qu'il est en remplacement. La partie patronale indique qu'en septembre prochain la nouvelle direction	Prochain CRT

	<p>s'occupera de ce dossier.</p> <p>La partie syndicale propose à l'employeur d'instaurer avec les équipes des services de garde un code d'éthique et d'offrir des formations à ce sujet afin de prévenir ces situations. De plus, elle indique le nom de la personne ressource qui travaillera avec la nouvelle direction dans ce dossier.</p>	
2012-11-01	c) Déménagement du local syndical (retour P.S) – Le point est reporté au prochain CRT	Prochain CRT
2013-04-02	d) Formulaire de transmission d'informations du personnel (retour P.P) – Le point est reporté au prochain CRT	Prochain CRT
2012-10-04	e) Projet d'organisation scolaire au secondaire (POS) (retour P.P) – Le point est reporté au prochain CRT	Prochain CRT
2013-04-02	f) Sentence arbitrale portant sur le 8% et 11 % – Le point est reporté au prochain CRT	Prochain CRT
2013-05-15	g) Dossier particulier – Le point est reporté au prochain CRT	Prochain CRT
2013-05-15	h) Liste d'ancienneté pour les séances d'affectation – Le point est reporté au prochain CRT	Prochain CRT
2013-02-22	i) Dossier à l'école Préville – Le point est reporté au prochain CRT	Prochain CRT
2013-06-13	5. Amiante au CDP – La partie syndicale questionne la partie patronale au sujet du rapport de la CSST concernant l'amiante et les travaux entrepris dans le local syndical au CDP. La partie syndicale mentionne que les représentants syndicaux ont possiblement été exposés à l'amiante étant donné qu'aucune mesure de prévention n'a été appliquée. La partie patronale prendra connaissance du rapport avant de se prononcer.	Prochain CRT
2013-06-13	6. Période d'adaptation (7-1.08) – La partie patronale est d'accord avec l'interprétation de la partie syndicale au sujet de la période d'adaptation.	
2013-06-13	7. Transfert du poste d'agent de bureau classe 1 aux ressources matérielles – La partie patronale explique le transfert du poste. La partie syndicale indique que le transfert du poste est de plus de 5 km, ce qui est contraire à la convention collective.	Prochain CRT
2013-06-13	8. Congé partiel sans traitement à la direction générale (5-4.52) – Le point est reporté au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-06-13	9. Confirmations de postes avec l'horaire de travail – Le point est reporté au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-06-13	<p>10. Mouvement de personnel dans le secteur général – Les parties constatent qu'une erreur s'est glissée lors de la séance d'affectation. En vertu de 7-1.13. une personne n'aurait pas dû être déplacée. Une correction sera apportée.</p> <p>De plus, les parties discutent de l'application de la clause 7-3.10. La partie patronale demande s'il y a lieu de l'appliquer cette année. La partie syndicale donnera sa réponse avant le prochain CRT.</p>	Prochain CRT

	<p>La partie syndicale demande le jumelage de certains postes pour la classe d'emploi des techniciennes en loisir. La partie patronale évaluera la demande et donnera sa réponse sous peu.</p> <p>Finalement, les parties discutent de l'abolition d'une personne occupant deux classes d'emploi. Celle-ci pourra choisir un poste vacant ou aller déplacer une personne dans l'une des deux classes d'emploi qu'elle occupait.</p>	
2013-06-13	11. Mouvement de personnel en adaptation scolaire (7-3.22) – Le point est reporté au prochain CRT.	Prochain CRT
2013-06-13	12. Projets spécifiques – La partie patronale présente un projet de technicien en assainissement. De plus, les parties discutent de la durée de 2 ans d'un autre projet. La partie syndicale accepte de prolonger le projet spécifique du service des ressources éducatives à l'école MGR-A.M. Parent, et ce, avec la condition qu'il soit réparti pour un an et qu'il soit attribué à cette école.	Prochain CRT
2013-06-13	<p>13. Autres sujets –</p> <p>13.1. Transfert d'un poste à l'école Antoine Brossard – Les parties discutent d'un transfert de poste de l'école Pierre-Dupuy à l'école Antoine-Brossard.</p> <p>13.2. Facturation pour les libérations syndicale – La partie syndicale demande que la facturation pour les personnes libérées à plein temps soit détaillée afin qu'elle puisse faire la vérification des sommes à rembourser.</p>	Prochain CRT

Rédigé par :



le 13 juin 2013.

Jean-François Labonté
1^{er} vice-président, SEPB-578